Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260605-CM_2026_070-DE

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

_____

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

_____

N° 2026_070

Membres en exercice : 27

Conseillers présents à la séance : 24 + 2 pouvoirs

Date de publication : 08/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Le **5 juin 2026** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 mai 2026 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves DELOT, Daniel MAILLARD, Michelle DAM, El Kabir CHARTI, Christine ROY, Eddy BERTHIER, Roselyne ETIENNE, Frédéric CEBRUNSKA, Anne-Marie GRUET, Françoise GAU, Chantal SEUVRE, Johannès DAM, Mireille DELOT, Philippe TIRARD, Yvon BELLEMANIERE, Sophie GRUNY, Alain MOUTURAT, Gorette CEBRUNSKA, Bouchaïb CHIDMI, Christian GIBIER, Christophe LECOMPTE, Emilie GROETZINGER, Rodin TAMBURINI
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Béatrice WILLEMS ayant donné pouvoir à Philippe TIRARD, Mathieu BAUDRILLARD ayant donné pouvoir à Gorette CEBRUNSKA
ÉTAIT ABSENTE : Laure GUERCI

Mme ETIENNE et M. BERTHIER ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet : ressources humaines – mise à jour du tableau des effectifs

Visa :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération en date du 09 octobre 2015 fixant le tableau des effectifs ;

Vu le tableau des effectifs adopté par délibération en date du 25 septembre 2025 par le conseil municipal ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 janvier 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 089-218903458-20260605-CM_2026_070-DE

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que :

- Le tableau des effectifs est étroitement lié au budget puisqu'aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas. Il est ensuite modifié en cours d'exercice à chaque fois qu'un emploi est créé, modifié ou supprimé par l'assemblée.

- Le tableau des effectifs est annexé au budget et fait l'objet d'un contrôle de légalité lors de son adoption, ainsi que lors du vote de chaque délibération modificative.

Considérant que pour faire suite à la réorganisation des services, aux motifs budgétaires, aux considérations liées aux nécessités du service et départs de personnel au cours des années 2025 et 2026, il appartient à l'organe délibérant de fixer, l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services **;**

Considérant les différentes créations, suppressions ou modifications d'emplois intervenues au cours des années 2025 et 2026 ;

Considérant la nécessité de la création du poste de Responsable de musée dans la filière culturelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ADOPTE** la modification du tableau des emplois ainsi proposés, à compter du 1er juin 2026.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 8/6/2026
Le Maire, Yves DELOT,

VILLE DE SAINT-FLORENTIN (Yonne)